

N° note de frais :	
_ _ _ -	

DIF ELUS

Demande de remboursement de frais*

Vos coordonnées Nom d'usage & Prénom : Nom de naissance (si différent nom d'usage) Adresse personnelle : CP : Ville : Collectivité :	
Nom de naissance (si différent nom d'usage) Adresse personnelle : CP : Ville :	
Adresse personnelle : CP : Ville :	
CP: Ville:	
Collectivité :	
La formation	
Organisme de formation :	
Intitulé de la formation :	
Dates de formation : du au	
Heure de début de la formation : Heure de fin de la formation	on :
Adresse de la formation :	
Frais (Joindre impérativement les justificatifs originaux)	
Hébergement ¹ nombre de nuitéex , € TTC (Taux de base : 70	Euros)
Repas nombre de repasx 17.50 € TTC	
Transport ²⁻³ ☐ transport en commun (train, avion, bus) ☐	□ véhicule personne
BilletsTTC	
Billets transport en commun nombre de tickets x € TTC	

...... CV Puissance véhicule

Signature

.....kms

à

Nombre de kms

Fait le

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes en droit d'obtenir communication et éventuellement rectification de toute information vous concernant et figurant dans nos fichiers.

Caisse des dépôts et consignations - Direction des retraites et de la solidarité - DIF Elus - 24 rue Louis Gain - 49939 Angers Cedex 09 - Tél. 09 70 80 90 84 – Pour toute demande de remboursement de frais et afin d'en garantir la prise en compte nous vous remercions d'envoyer un courriel à l'adresse : dif-elus@caissedesdepots.fr site internet : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/dif-elus

^{*}conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

¹ remboursement forfaitaire sous réserve de présentation de justificatifs originaux de dépenses

² le remboursement s'effectue sur la base du tarif de transport public le moins onéreux ou sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon la puissance du véhicule et la distance parcourue sur justificatif (carte grise du véhicule à joindre impérativement).

³ joindre impérativement les cartes d'embarquement en cas de trajet par avion